



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi onze avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND, Maire
Monsieur PIALOT, Adjoint,
Monsieur CASANAVE, Adjoint,
Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint
Mesdames LEDUC, PERINI
Monsieur LEROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DE SANTIS à Madame PERINI, Madame LE GALL à Monsieur LEROUX

Absents excusés : Madame MARQUES-MOREIRA, Monsieur MAUDUIT

Secrétaire de séance : Madame PERINI

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

La lecture du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'Unanimité.

Madame le Maire informe qu'une délibération concernant une subvention exceptionnelle versée à l'association AMCLM est ajoutée à l'ordre du jour.

D005/2019-COMPTE ADMINISTRATIF-COMMUNE 2018

Monsieur PIALOT, doyen de la séance, donne lecture des articles des deux sections Fonctionnement et Investissement. Il indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement..... 47.638,40 euros
- Excédent de Fonctionnement..... 279.859,02 euros
- Excédent Global..... 327.497,42 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Adopte le Compte Administratif Communal 2018. Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

D006/2019-COMPTE DE GESTION -COMMUNE 2018

Monsieur PIALOT, doyen de la séance, indique que le compte de gestion 2018 est en conformité avec le compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

Adopte le compte de gestion communal 2018.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le budget communal, par le Receveur Municipal, est approuvé. Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

D007/2019-COMPTE ADMINISTRATIF-ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur PIALOT, doyen de la séance, donne lecture des articles des deux sections Exploitation et Investissement. Il indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement.....	0,00 euros
- Excédent d'Exploitation.....	33.678,92 euros
- Excédent Global.....	33.678,92 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

Adopte le Compte Administratif d'Assainissement 2018. Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

D008/2019-COMPTE DE GESTION -ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur PIALOT, doyen de la séance, indique que le compte de gestion 2018 est en conformité avec le compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

Adopte le compte de gestion d'Assainissement 2018.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 pour le budget d'Assainissement, par le Receveur Municipal, est approuvé. Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

D009/2019-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint aux finances, rappelle que la Commission Plénière a examiné les propositions budgétaires, puis donne lecture du projet de budget primitif Communale 2019, section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes.....	806.860,00 euros
- section d'Investissement : Dépenses et Recettes.....	564.026,93 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

Vote le budget primitif Communale 2019 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

D010/2019-BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint aux finances, rappelle que la Commission Plénière a examiné les propositions budgétaires, puis donne lecture du projet de budget primitif d'Assainissement 2019 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes.....	84.222,04 euros
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes.....	40.543,12 euros

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

Vote le budget primitif d'Assainissement 2019 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

D011/2019-REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Compte Administratif 2018 fait ressortir un excédent d'investissement de **47.638,40 euros** et un excédent de fonctionnement de **279.859,02 euros**. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001, d'affecter **100.000,00 euros** au compte 1068 et **179.859,02 euros** au compte 002 de la section fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

Décide d'affecter le résultat comme proposé au budget primitif de la Commune 2019.

D012/2019-REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Le Compte Administratif 2018 fait ressortir un résultat d'investissement de **0,00 euros**, un excédent d'exploitation de **33.678,92 euros**. Le Conseil Municipal décide de reporter l'intégralité des **33.678,92 euros** au compte 002.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

D'affecter le résultat comme proposé au budget d'Assainissement 2019.

D013/2019-AUGMENTATION TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT 2019

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réactualiser la part communale de la taxe d'Assainissement, elle propose une augmentation de **0.01**euro, celle-ci passera de **0.50** euros à **0.51** euros.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité**

DECIDE de cette augmentation.

D014/2019-TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame le Maire indique que malgré les baisses des dotations, elle propose de reconduire les mêmes taux d'imposition que les années précédentes.

- Taxe d'Habitation.....	20,10 %
- Foncier Bâti	13,52 %
- Foncier non Bâti	79,48 %

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

Vote les taux d'imposition, tels qu'ils sont présentés ci-dessus pour l'année 2019.

D015/2019-INDEMNITE DE CONSEIL 2019 AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité est versée aux comptables du trésor, calculée sur les opérations réalisées pour l'année 2018. Celle-ci s'élève à :

- 173,64 euros brut pour Madame VINTZEL Martine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2018.
- 243,09 euros brut pour Madame JEANNOT Brigitte pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2018.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité**

Décide d'allouer cette indemnité aux comptables du Trésor Public.

D016/2019-DETAIL DES SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes pour l'année 2019 :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>SUBVENTION EN € PROPOSEE AU BP 2019</i>
<i>ADPN</i>	200,00
<i>AMCLM</i>	1700,00
<i>Amicale Pompiers de Presles</i>	90,00
<i>Ane et Nature</i>	300,00
<i>ARCOS</i>	50,00
<i>FNACA</i>	150,00
<i>Harmonie de Beaumont</i>	400,00
<i>La Salle du Temps</i>	90,00
<i>Le Souvenir Français</i>	50,00
<i>USN</i>	500,00
<i>PRESLES USL FOOTBALL</i>	50,00

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

Octroie selon le tableau ci-dessus aux associations de la Commune et extérieures, les subventions pour l'année 2019 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la Commune.

Dit que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2019 de la Commune.

D017/2019-SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - FONDS SCOLAIRE 2019

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Scolaire pour les travaux suivants :

- **Rénovation de la couverture en zinc du bâtiment annexe de l'Ecole Primaire**
- **Sécurisation de la toiture par démolition de 3 souches de cheminée en brique de l'Ecole Primaire**
- **Réfection couverture en zinc du bâtiment droit de l'Ecole primaire**

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

SOLLICITE la subvention auprès du Conseil Départemental.

ADOpte le projet de financement (Annexe)

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnée

D018/2019-SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – ARCC VOIRIE 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre ARCC-VOIRIE pour les travaux suivants :

- **Pose de coussins berlinois diverses rues**
- **Rénovation du chemin piétonniers de l'allée de la gare**
- **Pose d'un panneau de signalisation avenue de Paris**
- **Réalisation d'une continuité de la chaussée « rue Alain Bernier »**
- **Réalisation des sondages pour déterminer l'emplacement des futurs conteneurs enterrés**

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité

SOLLICITE la subvention auprès du Conseil Départemental.

ADOpte le projet de financement (Annexe)

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnée.

D019/2019-SUBVENTION D.E.T.R. 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au titre de la D.E.T.R. 2019 pour les travaux suivants :

- **Rénovation de la couverture en zinc du bâtiment annexe de l'Ecole Primaire**
- **Sécurisation de la toiture par démolition de 3 souches de cheminée en brique de l'Ecole Primaire**
- **Réfection couverture en zinc du bâtiment droit de l'Ecole primaire**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité.

SOLLICITE la demande de cette subvention.

ADOpte le projet de financement (Annexe)

S'ENGAGE à prendre en charge la part non subventionnée, ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la D.E.T.R. et le taux qui pourrait réellement être attribué.

D020/2019-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 VERSEE A L'ASSOCIATION AMCLM

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association AMCLM de Mours a sollicité une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie de son déficit qui s'élève à 5161 euros.

Compte tenu du nombre d'enfants fréquentant le centre aéré, seulement un tiers sont des nointellois.

Madame le Maire propose donc d'accorder à l'association AMCLM une subvention de **1500 euros**, afin de compenser le déficit à la hauteur d'un tiers.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 1 voix contre et 8 voix pour

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association AMCLM.

Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 25 minutes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que le coût des bornes enterrées pour 19.800 euros T.T.C est répercuté sur la taxe d'ordure ménagère sur 5 ans.

Elle fait part également que la moyenne journalière des inscriptions à la cantine depuis la rentrée scolaire 2018 est de 82 enfants.

Madame PERINI indique que le ramassage des encombrants ne se fera plus par tournée mensuelle à partir du 1^{er} janvier 2020, mais sur rendez-vous. Les représentants de la Commune ont contesté cette proposition lors du comité syndical de Tri-or. Une nouvelle réunion aura lieu d'ici fin juin pour en débattre à nouveau.

Madame LEDUC demande qu'une information pour combattre le frelon asiatique soit donnée auprès des habitants de la Commune.

Monsieur PIALOT a assisté à une réunion organisée par le Conseil Départemental au sujet des dépôts sauvages. Il en ressort que les communes concernées doivent porter plainte pour obtenir réparation. C'est la procédure utilisée actuellement par Nointel. La réunion n'a rien apporté de nouveau en ce qui concerne la gestion de ces dépôts sauvages.

Madame le Maire informe que les déchets entreposés sur le CV2 ont été transportés, par les agents techniques, à la déchetterie Tri-or.

Monsieur CASANAVE signale qu'à ce jour, 45 inscriptions pour la randonnée des véhicules anciens ont été reçues. La Commission des Fêtes se réunira début mai afin de préparer la randonnée qui aura lieu le 18 juin 2019.

Monsieur PIALOT informe que Madame le Maire avait demandé à l'agent technique de changer la serrure des toilettes à l'Ecole Primaire et que ce n'est toujours pas fait.

Madame le Maire lui répond que cela a été fait toute de suite après la demande, avant les vacances de Noël.

Madame le Maire informe l'assemblée que le panneau ADPN a été posé par les agents communaux. Le fleurissement de la Commune est en cours.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame STENGER confirme que le panneau ADPN a bien été posé mais fait remarquer que le sens de celui-ci a été inversé, le plan est au dos

Monsieur WEBER a informé Madame STENGER que le devis demandé pour la restauration de la sonnerie de la cloche de l'Eglise a été établi et remis à la Mairie.

Madame le Maire lui répond qu'il sera donné suite à ces travaux.

Madame STENGER présente une photo aux membres du Conseil, afin de montrer les infiltrations d'eau dans l'Eglise.

Monsieur PIALOT lui répond qu'il prendra un rendez-vous avec elle afin d'aller constater ces infiltrations pour pouvoir donner la suite qui s'impose après ce constat.

Madame STENGER demande que les joints des pierres de l'Eglise soient refaits.

Madame le Maire lui répond que les travaux de l'Eglise seront programmés selon les moyens financiers de la Commune.

Madame PIALOT signale que des véhicules slaloment entre les coussins berlinois de la « rue de Mours ». Elle demande que les coussins manquants soient installés. Elle signale également qu'une résidente de cette rue a vu sa voiture abîmée pour ce motif.

Madame le Maire répond qu'il sera étudié la meilleure solution pour éviter de tels slaloms.

Fait à NOINTEL, le 11 AVRIL 2019

**Le Maire,
Martine LEGRAND**

**La Secrétaire de séance,
Christine PERINI**

